

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 10 mai 2017, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur de la « Société de développement commercial Wellington » aux fins de l'application du règlement (5)**

Cette ordonnance adoptée en vertu du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme@RéussirMontréal-Commerce) (RCG 15-082) prévoit que ce règlement s'applique au secteur ci-haut décrit à partir du 16 mai 2017.

**Ordonnance modifiant l'annexe A du règlement qui identifie les zones à risque sur le territoire montréalais (2)**

L'objet de cette ordonnance consiste à remplacer l'annexe A du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Montréal, le 15 mai 2017

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon